Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 juin 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 juin 2018

2018 DAC 143 Subvention (1.300.000 euros) et avenant avec l'association Institut des Cultures d'Islam (18e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants et L. 2125-1;

Vu la convention relative à l'attribution d'un acompte de 625.000 euros au titre de 2018 approuvée par délibération 2017 DAC 855 des 11, 12 et 13 décembre 2017 ;

Vu le projet de délibération, en date du 22 mai 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Institut des Cultures d'Islam (18e) ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 22 mai 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention attribuée à l'association Institut des Cultures d'Islam, 19 rue Léon (18e) afin de soutenir ses activités culturelles en 2018 est fixée à 1.300.000 euros, soit un complément de 675.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé, dont 50 000 euros au titre de la résilience. 20149 ; 2018-03074

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Institut des Cultures d'Islam un avenant à la convention annuelle, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3: La dépense de 675.000 euros sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018, nature 65748, rubrique 3112.

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO